



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du : 11 Mai 2023

à : 14h30

Présidence : MME. Fatima BALSA

Présents : MM. Didier DE MARI, Jean-Paul MARCHAL, Dominique DUMIOT

Assiste à la séance : M. Matthieu LEYMARIE, Responsable des Activités Sportives

☆☆☆☆☆☆☆☆

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 11.05.23

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Seniors" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Pools	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	07-mai	R3	A	24630244	ASC Blois Port. Dammarie Foot Bois Gueslin	21-mai	15h

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matches reportés "Jeunes" par compétition

	1ère Date du match	Compét.	Tour Pools	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	06-mai	U18R1	U	24599251	USM Saran Tours FC	24-mai	18h30
1	06-mai	U18R2	B	24599611	Vierzon FC FC Montlouis	17-mai	19h
1	13-mai	U15R1	U	24601069	Blois Foot 41 Tours FC	17-mai	17h30
1	06-mai	Crit. U13R1 A 11	A	25814244	FC Chambray EB St Cyr sur Loire	17-mai	16h
2	06-mai	Crit. U13R1 A 11	A	25814243	USM Saran CS Mainvilliers	24-mai	17h30
1	06-mai	Crit. U13R1 A 11	C	25814260	US Orléans Loiret F. FC Drouais	17-mai	17h30

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ultime

Matches reportés "Féminins" par compétition							
Lire Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ultime

Matches reportés "Futsal" par compétition								
Lire Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match	
1	30-mars	R1	U	25219106	FC Châteauroux Métropole	C'Chartres F.	11-mai	21h
2	04-mai	R1	U	25219117	Orléans Métropole Académie	A. Port. SL Dreux	11-mai	20h30
3	06-mai	R1	U	25219116	Orléans Futsal	Châteauroux Etoile	13-mai	19h

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
MARCHAL Jean-Paul

PUBLIÉ LE 12.05.23